

INSCRIPTIONS ENFANTS CAP ARMOR 2010

MERCI DE REMPLIR CE DOCUMENT AVANT TOUTE INSCRIPTION.

**Les tickets Cap Armor étant établis nominativement,
merci de préparer le programme POUR CHAQUE PERSONNE.**

NOM & PRENOM du REPRESENTANT LEGAL :

PRENOM DU CONJOINT (en cas de participation aux activités).....

ADRESSE RESIDENCE PRINCIPALE

.....

ADRESSE DURANT CAP ARMOR :

.....

TELEPHONE

ADRESSE MESSAGERIE (si vous désirez recevoir le programme CAP ARMOR par Mail

.....

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS :

Je soussigné Monsieur, Madame..... autorise mon(mes) enfant(s)

NOM..... Prénom date naiss.....

NOM..... Prénom..... date naiss

NOM..... Prénom date naiss

NOM..... Prénom..... date naiss

NOM..... Prénom date naiss

NOM..... Prénom..... date naiss

NOM..... Prénom date naiss

NOM..... Prénom..... date naiss

A participer aux activités CAP ARMOR dans les conditions précisées dans le règlement au verso.

SIGNATURE :

REGLEMENT INTERIEUR

- Les enfants de moins de 10 ans ne sont admis aux activités que lorsqu'ils sont accompagnés d'adultes responsables d'eux, participant aux activités.

ATTENTION, certaines activités peuvent ne sont pas adaptées aux jeunes enfants

- Toute personne qui s'inscrit à une activité nautique doit remplir un questionnaire qui confirme son aptitude à pratiquer un sport nautique.
- Les jeunes de 10 à 17 ans ont accès aux activités non accompagnés. La responsabilité des animateurs n'est engagée que pendant les activités, aux heures et lieux précis annoncés dans le programme. Le jeune participant s'engage à ne pas quitter l'activité avant la fin de celle-ci. Le trajet du jeune de son domicile au lieu de l'activité ou d'un lieu d'activité à un autre ne saurait être pris en compte dans la responsabilité de l'organisateur.
- Les organisateurs sont tenus d'informer leurs participants de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel. A cet effet, les organisateurs doivent tenir à la disposition de leurs participants des formules de garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique du pratiquant.
- Une activité peut être annulée ou reportée par les organisateurs pour des raisons climatiques ou pour des raisons de force majeure
- Les tickets achetés pour une activité à laquelle la personne n'aura pas participé de son plein gré ne pourront être remboursés.
- Les tickets ne sont valables et utilisables que durant la période d'ouverture en cours du centre CAP ARMOR ;

Fait le.....2010

SIGNATURE :